

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 juillet 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à la salle du conseil située au 172 rue de l'Église, **lundi 12 juillet 2021 à 20h**, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Sont absentes : Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Mme Lucie Racine, Conseillère

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice municipal devront porter un couvre-visage et respecter la distanciation de 2 mètres.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

5.A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.5.** Octroi du contrat – Entrepreneur – Remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.
- 5.6.** Octroi du contrat – Contrôle qualitatif – Remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.

9. A LOISIRS ET CULTURE

- 9.1.** Autoriser l'achat d'un frigo conjointement avec le Festival de l'Oie des Neiges.

12.A AFFAIRES NOUVELLES

13.A PÉRIODE DE QUESTIONS

14. A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue avec la présence du public mais que les citoyens devront respecter les règles sanitaires. Ouverture de la séance d'ajournement à 20h00

5.A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

126-20210712

5.5. OCTROI DU CONTRAT – ENTREPRENEUR – REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC RUE BLONDELLE ET CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres public (SEAO) pour le remplacement de l'aqueduc de la rue Blondelle et du chemin du Cap-Tourmente et la réfection du chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que le dépôt des soumissions s'est effectué le 26 avril 2021 à 10h;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (taxes incluses)
P.E. Pageau Inc.	2 133 946,92\$
Construction et pavage Portneuf Inc.	2 150 220,04\$
Déneigement Daniel Lachance Inc.	2 459 608,29\$

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat à l'entrepreneur P.E. Pageau Inc. au montant de 2 133 946,92\$ incluant les taxes et ce **conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt N° 424-2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** ;
- b) D'attribuer cette dépense à même le règlement d'emprunt N° 424-2021 **conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

Adoptée

127-20210712

5.6. OCTROI DU CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF – REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC RUE BLONDELLE ET CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif du projet de remplacement de l'aqueduc de la rue Blondelle et du chemin du Cap-Tourmente et la réfection du chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que le dépôt des soumissions s'est effectué le 23 avril 2021 à 10h;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (excluant les taxes)
Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée.	51 233,15\$
Englobe	53 059,56\$

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat à la firme « Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée » au montant de 51 233,15\$ excluant les taxes et ce **conditionnel à**

l'approbation du règlement d'emprunt N° 424-2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :

- b) d'attribuer cette dépense à même le règlement d'emprunt N° 424-2021 **conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

Adoptée

9.A LOISIRS ET CULTURE

128-20210712

9.1. AUTORISER L'ACHAT D'UN FRIGO CONJOINTEMENT AVEC LE FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) d'autoriser un montant maximum de 1500.00\$ autres les taxes pour la portion à payer de la municipalité à même le budget de fonctionnement pour l'achat d'un frigo commercial pour la cuisine du Centre des loisirs, conjointement avec l'organisation du Festival de l'oie des Neiges;
- b) de partager le montant pour l'acquisition du frigo commercial à part égale jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la municipalité, le supplément du montant devra être défrayé par le Festival de l'oie des Neiges;
- c) La facture devra être émise au nom de la municipalité;
- d) de préciser que le frigo devra rester au Centre des loisirs en tout temps;
- e) d'autoriser l'utilisation du frigo par les organismes et locataires de la salle du Centre des loisirs.

Adoptée

12.A AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

13.A PÉRIODE DE QUESTIONS

129-20210712

14.A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de lever l'assemblée du 12 juillet 2021, 20h07.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière